

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'HABITAT, L'URBANISME, DE LA VILLE ET L'AMENAGEMENT DE TERRITOIRE

OFFICE DE PROMOTION ET DE GESTION IMMOBILIERE
DE LA WILAYA DE BEJAIA

N° Identification fiscale : 001006018693331

2 eme Avis au Concours National d'Architecture Restreint
Etude et suivi
N° 19/DMO/2026

En application des dispositions du décret présidentiel N°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public et la loi N °23-12 du 05Aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics, l'Office de Promotion et de Gestion Immobilière de la wilaya de Bejaia lance un 2 eme avis au Concours national d'architecture restreint pour la maîtrise d'œuvre « Etudes et Suivi » d'un programme 200 logements publics locatifs complémentaire A/W de Bejaia année 2024 de :

Projet : 70 Logements publics locatifs (L.P.L) à BENI MAOUCHE

Les architectes ou groupement d'architectes ainsi que les bureaux d'études nationaux inscrits au tableau national de l'ordre des Architectes, justifiant les capacités technique et professionnel et remplissant les condition d'éligibilités citées ci-dessous intéressés par le présent avis, peuvent retirer le cahier ou les cahiers des charges auprès de la Direction de l'Office de Promotion et de Gestion Immobilière de Bejaia Adresse : Cité du commandant Mohamed Fadhel " Dit SI H'MIMI " wilaya de Bejaia, contre paiement des frais de reproduction fixés à trois mille (3.000) dinars l'unité, non remboursable.

Dans le cadre de cet avis au concours national d'architecture restreint, la procédure s'effectuera en deux phases

I. PREMIERES PHASE : Dossier de candidature

Condition d'éligibilité :

- Les candidats doivent avoir déjà assuré la maîtrise d'œuvre (étude et suivi) d'un projet Classé à la « **B** » ou plus, justifié par les attestations de bonne exécution délivré par un maitre d'ouvrage public.
- Possédant **Un chef de projet** : Architecte ou master en architecture ou ingénieur en génie civil ou master en génie civil ayant une expérience minimum de 04 ans (révolu), justifiés par les diplômes, attestation d'affiliation accompagné d'un relevé de carrière CNAS, et les certificats ou attestation de travail et déclaration d'existence pour le propriétaire du BET.

Les offres, doivent comporter dans une première phase seulement un dossier de candidature et doit être inséré dans une enveloppe fermée anonyme portant la mention suivante :

DOSSIER DE CANDIDATURE

2eme avis au Concours National d'Architecture Restreint Maitrise D'œuvre
« Etude et suivi »
N°19//DMO/2026

Programme : 200 Logements LPL A/W année 2024

Projet : 70 Logements publics locatifs (L.P.L) à BENI MAOUCHE

L'ENVELOPPE DENOMMEE « DOSSIER DE CANDIDATURE » CONTIENT :

- 1- une déclaration de candidature selon le modèle ci-joint, remplie, datée, signée par le soumissionnaire et portant son cachet.
- 2- Déclaration de probité selon le modèle ci-joint, remplie, datée, signée par le soumissionnaire et portant son cachet.
- 3- Copie de l'agrément pour l'exercice de la profession d'architecture et la mise à jour délivré par le « CNOA » en cours de validité.
- 4- Copie du certificat d'existence du candidat (le C20) délivré par l'inspection des impôts.
- 5- Copie des documents portant sur le statut juridique de la société

- 6- Une copie de la déclaration des impôts forfaitaires unique ou des bilans financiers des trois dernières années, déposées auprès des services fiscaux
- 7- Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager le bureau d'études ou une procuration écrite.
- 8- Un exemplaire du protocole d'accord liant les membres du groupement dans lequel sera mentionné le rapport du prorata de chaque membre du groupement.
- 9- Les références professionnelles du soumissionnaire, pour la mission étude ou étude et suivi et contrôle des travaux de réalisation des projets dans le domaine du bâtiment, classés à la catégorie **B** ou plus en fonction de la consistance du projet conformément à la classification des ouvrages des bâtiments fixés dans l'arrêté interministériel de 15/05/1988 modifié et complété par l'arrêté interministériel N°02 de 04/07/2001, portant modalités d'exercice et de rémunération de la maîtrise d'œuvre en bâtiment (justifiées par les attestations de bonne exécution).
- 10- Architecte ou master en architecture ou ingénieur en génie civil ou master en génie civil ayant une expérience minimum de 04 ans (révolu).

II. DEUXIEME PHASE :

Seuls les candidats ayant remplis les conditions sus citées, seront sélectionnées et invités à soumissionner pour la deuxième phase à savoir prestation, technique et financière

- La durée de préparation des offres est fixée à **DIX (10)** jours, à compter de la date de la première parution de l'avis au concours national restreint. dans le BOMOP ou dans l'un des quotidiens nationaux.
Le dépôt des offres s'effectue le dernier jour de la durée de préparation des offres, soit le **dixième (10^{ème}) jour de 08h :00 à 12h :00**. Cette date est tacitement reportée au premier jour ouvrable, au cas où cette date coïncide avec un jour férié et/ou de repos hebdomadaire légal.

L'offre doit être déposée dans les délais requis à l'adresse ci-après :

DIRECTION GENERALE
De l'Office de Promotion et de Gestion Immobilière de la Wilaya de Bejaia
CITE DU COMMANDANT MOHAMED FADHEL "DIT SI H'MIMI " EX Pépinière, BEJAIA

L'ouverture en séance publique des plis de dossier de candidature, s'effectuera en une première phase au siège du maître de l'ouvrage indiqué ci-dessus en présence des soumissionnaires, le jour coïncidant avec la date de dépôt des offres sus-indiquée à **13 h00 mn**.

L'offre demeure valide pendant une période de trois (03) mois augmentée de la durée de préparation des offres.

Le présent avis tient lieu d'invitation aux soumissionnaires pour assister à l'ouverture des plis.